

FORMATIONS RNCP ET BLOCS DE COMPÉTENCES SUR MON COMPTE FORMATION

De la saisie du catalogue à la gestion de vos dossiers

08 OCTOBRE 2026

Introduction

Les chiffres clés RNCP sur Mon compte formation

Données globales sur MCF en octobre 2026



14 192 établissements

(organismes avec une formation active)



189 033

formations différentes et 3 900
certifications professionnelles
mobilisées *(dont 2 667 inscrites au RNCP)*

Données spécifiques sur les formations RNCP



4 473 établissements

(organismes avec une action de formation RNCP active)



58 784

Actions de formations RNCP
visibles dans MCF
(55% en présentiel)

26% des dossiers
validés sur Mon
Compte Formation
en septembre 2026
(600M€ en 2025)

France Compétences

Mot introductif

Autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur.

Exemples de missions :

- Redistribuer les fonds de la formation professionnelle ;
- Définir les niveaux de prises en charge de l'apprentissage ;
- Analyser et produire des études ;
- **Gérer les deux répertoires nationaux des certifications professionnelles.**



Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

Formation

Programme de formation
Modules de formation, sessions
Equipe pédagogique
Objectifs et progression pédagogique
Evaluations formatives

Une *voie d'accès* à la certification professionnelle : VAE ou candidature libre.

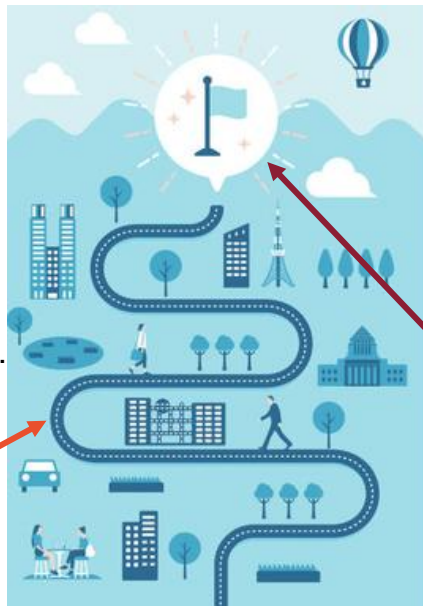
≠

Certification professionnelle

Reconnaissance des compétences acquises
« Diplôme », parchemin
Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation
Blocs de compétences (RNCP)
Evaluations certificatives, examens
Jury de certification

Moyen

Finalité



Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

Formations

Une *possibilité* de financement :



géré par



Exemple : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

BM Boulanger

Proposée par ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU CFA INTERPROFESSIONNEL
D'EURE-ET-LOIR

Boulanger (BM)

€ 9 604,00 €

-

CHARTRES CEDEX - 76 km ↴

☆ -

Certifications professionnelles

Recensées aux répertoires nationaux :



gérées par



CERTIFICATION
enregistrée au Répertoire spécifique

Exemple : <https://www.francecompetences.fr/>

RNCP40920 - **ACTIVE**

Boulanger (BM)

Certificateur

CMA FRANCE

Niveau RNCP

Niveau 5

Echéance
de l'enregistrement

25-06-2028

Organisme formateur

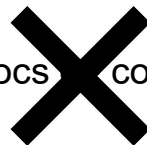
Organisme certificateur

Qu'est-ce qu'un bloc de compétences ?



→ Compétences complémentaires ou transversales

→ Pas de blocs compétences



→ Métier → Blocs de compétences (obligatoires depuis 2018) (exception : métiers à accès réglementés)

Article L6313-7 du code du travail : « Sont dénommées **formations certifiantes**, les formations sanctionnées :
1° Par une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles mentionné à l'article L. 6113-1 ;

2° Par l'acquisition d'un **bloc de compétences** au sens du même article L. 6113-1 ;

3° Par une certification enregistrée au répertoire spécifique mentionné à l'article L. 6113-6.

Les autres formations peuvent faire l'objet d'une attestation dont le titulaire peut se prévaloir. »

Article L6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, **ensembles homogènes et cohérents** de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une **activité professionnelle** et pouvant être évaluées et validées. »

Quelles sont les finalités d'un bloc de compétences ?

Constituer une modalité d'acquisition **progressive** et **modulaire** de la certification complète (combinaison possible avec la VAE et les correspondances entre blocs de compétences).

Permettre une **acquisition partielle** de la certification (échec à la validation de la certification professionnelle dans son intégralité).

Contribuer à l'exercice d'une activité professionnelle faisant sens sur le marché du travail et ainsi faciliter une **employabilité** pour le candidat (**premier signal de qualification**).

Quelles sont les caractéristiques d'un bloc de compétences ?

Partie d'une certification RNCP, son existence juridique est conditionnée à la validité de la certification professionnelle dont il découle (date d'échéance).

Est composé de compétences professionnelles car il découle d'une certification professionnelle.

Constitue la plus petite unité certifiable d'une certification enregistrée au RNCP.

Doit pouvoir faire l'objet d'une évaluation autonome (donc détachées de celle des autres blocs) avec des modalités et critères propres.

Doit faire l'objet d'un parchemin dédié en cas de validation partielle de la certification professionnelle.

Peuvent faire l'objet de prérequis particulier (ex. l'obtention d'autres blocs au préalable).

Est acquis à vie (comme toute certification professionnelle).

Pour en savoir plus sur les blocs de compétences et sur l'ingénierie d'une certification professionnelle et les référentiels, retrouver le webinaire dédié de France compétences :

<https://www.francecompetences.fr/fiche/certification-professionnelle-les-fondamentaux-et-les-enjeux-de-la-procedure-denregistrement-webinaire-n2/>

Les évolutions MCF : processus de bout en bout EDOF

Blocs de compétences - Objectifs

Pourquoi cette thématique aujourd'hui ?

1. Maintenir votre offre visible au-delà du 22 octobre

Vous devez renseigner les blocs de compétences qui composent chacune de vos offres avant le **22 octobre 2026** (*qu'elles portent sur tout ou partie des blocs de compétences de la certification*). Les offres dont la liste des blocs n'est pas renseignée ne seront plus visibles sur la plateforme Mon Compte Formation jusqu'à leur mise à jour.

The image shows two side-by-side screenshots of the 'Boulangerie Moderne' offer page on the Mon Compte Formation platform. Both pages show the title 'Boulangerie Moderne', the status 'Validée', and the certification 'CAP boulanger'. Below this, there is a section for 'Blocs de compétences'. In the left screenshot, this section is highlighted with a blue box and contains the text '① VOUS POUVEZ PRÉCISER LES BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS.' with a red arrow pointing to the right. In the right screenshot, the same section is highlighted with a red box and contains the text '① VEUILLEZ PRÉCISER LES BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS.' with a red arrow pointing to the left. A red box at the bottom contains the text: 'Depuis le 11 juin, il s'agissait d'une option. A partir du 22 octobre, ce sera une obligation de saisie.'

2. Personnaliser le parcours de formation aux besoins du futur stagiaire dans le dossier

A condition d'avoir sélectionné cette possibilité dans votre catalogue EDOF, vous aurez la possibilité d'individualiser la liste des blocs de compétences préparés (et de fait, le parcours de formation) en fonction des besoins du futur stagiaire.

Blocs de compétences – Plateformes MCF

De la saisie du catalogue à la gestion de vos dossiers

Tutoriel vidéo ►

Nous allons vous présenter la saisie et la modification d'une offre dans votre catalogue, avec les changements induits par les blocs de compétences, aussi bien sur la plateforme EDOF que sur le portail à disposition du Titulaire.

Il s'agit ici d'une démo vous permettant d'appréhender l'environnement MCF, les écrans et l'affichage des informations.

Du catalogue au dossier

1

Saisie des formations RNCP sur EDOF

Niveau offre = description globale + liste des blocs de compétences retenus
Niveau action = organisation (dont durée et prix)
Niveau session = temporalité



2

Le catalogue Mon Compte Formation Une vitrine de vos expertises

Les futurs candidats recherchent une formation certifiante. Ils peuvent **filtrer** sur une offre préparant à tous les blocs ou non.



Les futurs candidats vous contactent, soit en faisant une demande d'inscription, soit à l'aide du contact affiché sur la fiche formation. Vous réalisez **l'entretien de positionnement**.
A l'issue de celui-ci, vous pouvez individualiser les blocs visés.

Certifications associées

Être formé(e) sur une certification complète

Certaines formations préparent à l'ensemble des compétences d'une certification (complète). D'autres formations préparent uniquement au passage de certains blocs de compétences d'une certification (partielle).

[Découvrir les blocs de compétences](#)

RNCP Non personnalisable, complète 188 Antoine

Proposée par CHRIS'TAL FORMATION

CERTIFICATION PARTIELLE

@ 1111,00 €
 -
 À distance
 -

Formation RNCP Recette Antoine (complète, personnalisable)

Proposée par CHRIS'TAL FORMATION

CERTIFICATION COMPLÈTE PERSONNALISABLE

@ 1000,00 €
 -
 À distance
 -

RNCP Recette avec blocs de compétences

Proposée par LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE P ET M CURIE

CERTIFICATION COMPLÈTE PERSONNALISABLE

@ 1111,00 €
 -
 À distance
 -

3

Vous **individualisez** le parcours en adaptant le contenu du triptyque « offre/action/session » **aux besoins du candidat** et aux blocs de compétences : liste des blocs de compétences, prix, frais d'examen, durée de la formation, résultats attendus...

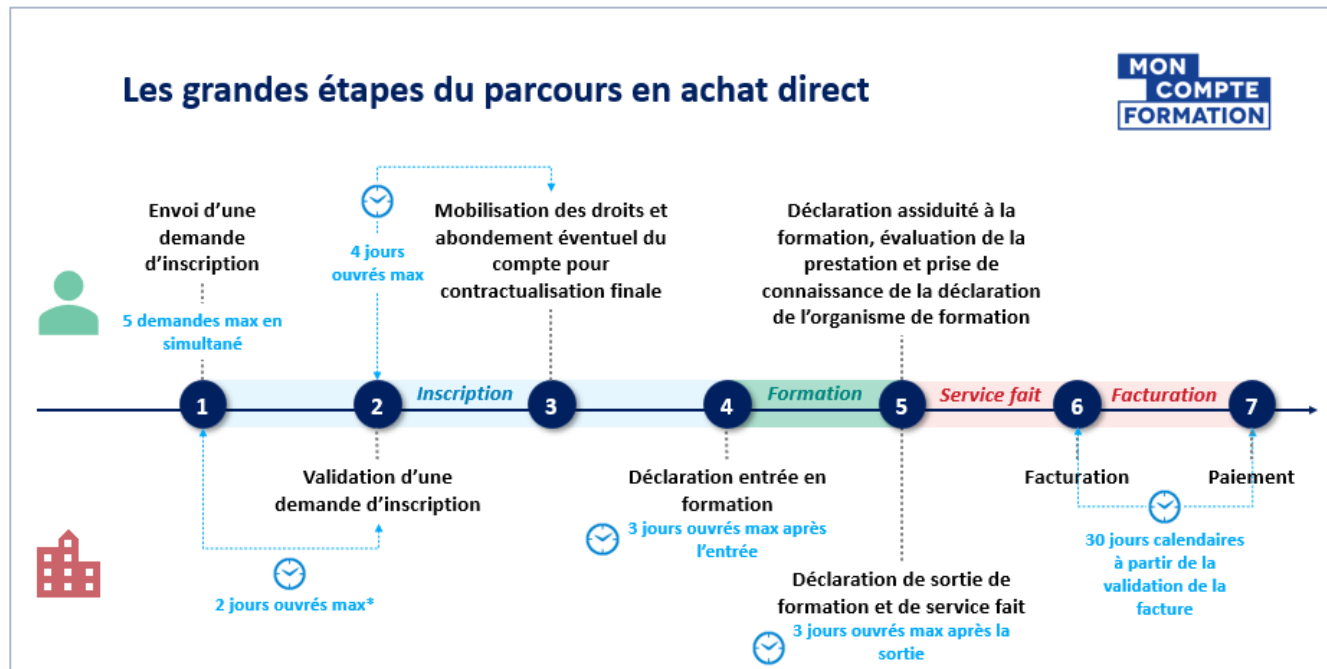
Des **abondements ou dotations** peuvent être mobilisés par le candidat, en fonction des critères définis par les financeurs.

A la réception de la proposition de commande, le titulaire **visualisera les modifications effectuées par l'organisme** afin de finaliser son achat de manière éclairée.

Il choisit alors de valider (ou non) la proposition de commande.

Chronologie complète d'un dossier

Rappel des échéances



Rappel de la mise en œuvre sur MCF

Séquencement de la mise en œuvre de saisie des blocs de compétences

- Deux temps : 11 juin pour les OF et **22 octobre pour tous les usagers**

OF

11 Juin

- Ouverture aux OF
- Création et mise à jour des formations RNCP avec les données liées aux blocs de compétences
- Données non-affichées aux titulaires

OF

22 Octobre

- Toutes les offres RNCP sur MCF sont décrites avec les données liées aux blocs de compétences
- Les OF peuvent personnaliser le devis dès réception de la demande d'inscription

Titulaire

22 Octobre

- Affichage aux Titulaires via moteur de recherche : fiche formation et filtre certification complète/partielle
- Visualisation de l'offre catalogue et personnalisation devis

Non-conformités et atypies récurrentes rencontrées dans les offres et les dossiers



Bonnes pratiques à la saisie EDOF

Comment bien remplir les champs texte ?

- L'OF doit compléter les champs textuels « objectif pédagogique », « contenu », « points forts », « résultats obtenus » : ces contenus seront lus par les stagiaires.
- La description doit être claire pour être comprise par les stagiaires, lors de la recherche et la consultation de l'offre sur le moteur MCF, leur permettant de sélectionner votre offre.

Tous les champs sont obligatoires.

Votre identifiant interne
Offre-Webinaire-Septembre

INSTITUT de votre offre
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Objectif général
Certification

Objectif pédagogique
Permettre au candidat d'acquérir des compétences nécessaires à la réalisation de missions dans le domaine du conseil en gestion et de l'accompagnement des organisations dans toutes leurs dimensions

998 / 3000 caractères

Contenu
Contenu de l'offre
- Organisation au sein d'une équipe de la production des états financiers annuels et/ou consolidés, en normes françaises et internationales ;
- Conseil en opération de restructuration ;
- Présentation des comptes annuels et réalisation du reporting auprès des instances dirigeantes ;
- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financier des entités clientes du cabinet d'expertise comptable ;
- Participation à la définition générale de la stratégie d'entreprise et/ou aux choix économiques des entités clientes du cabinet d'expertise comptable, par la production d'outils de gestion recouvrant une variété de données (comptables, financières, extra-financières, économiques, juridiques)

746 / 3000 caractères

Points forts
Accompagnement par experts comptables

37 / 255 caractères

Résultats attendus
Préparation des candidats au passage d'un examen leur conférant le grade de master

82 / 3000 caractères

Type de parcours
Mixte : individualisé et modularisé

ANNULER ENREGISTRER LES MODIFICATIONS VALIDER

Les attendus de la CDC

L'offre est générique, la mieux « disante ».

✓	Champ "Contenu" <i>Qu'est-ce que le stagiaire va apprendre ?</i>	▪ Décrire le parcours de formation ponctué d'évaluations intermédiaires (évaluations formatives) pour vérifier la progression, ▪ Détailler les moyens pédagogiques déployés et les travaux à fournir.
✓	Champ « Résultats attendus »	▪ Indiquer les conditions, modalités et l'accompagnement que vous délivrez pour l'inscription et le passage de l'évaluation finale. ▪ Indiquer le lieu - la date prévisionnelle - la durée prévue entre la fin de la formation et la date l'examen - le prix du passage des épreuves finales est indiqué dans le champ « frais additionnels » s'il n'est pas inclus dans le prix de la formation proposée.
✓	Durée	▪ Sans indication, pas de cofinancement possible. ▪ Le temps de travail personnel du stagiaire peut être indiqué à titre informatif dans le contenu de formation. Il ne peut pas être considéré comme un coût pédagogique, il ne fait pas partie du prix de la formation, ni de sa durée. ▪ Prévoir dans le parcours un temps d'entraînement/simulation (examen à blanc) au passage de l'épreuve finale. Permet de repérer les lacunes à combler avant les épreuves réelles.

Bonnes pratiques à adopter

Que faut-il retenir ?

- **Cohérence entre tous les éléments composant l'offre**

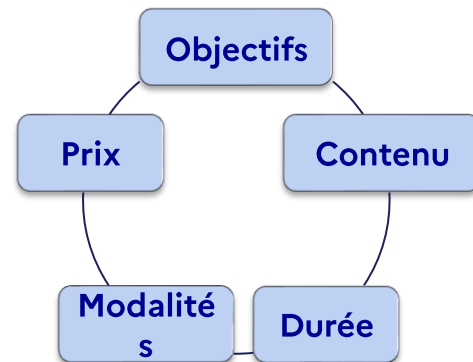
Veillez à la cohérence entre les objectifs, le contenu, les modalités, la durée et le prix.

- **Personnaliser le parcours dès la phase de positionnement**

- Evaluer en amont pour identifier le niveau d'entrée et les acquis du stagiaire

- Adapter le dossier avant validation

- Adapter la liste des blocs de compétences au parcours du stagiaire
- Actualiser le contenu : cibler uniquement les compétences à acquérir
- Durée et prix : calibrer le volume d'heures et le coût associé dès l'établissement de la proposition
- Résultats attendus : préciser les modalités d'évaluation, le calendrier d'examen et l'accompagnement mis en place pour le passage de l'épreuve finale.



Bonnes pratiques à adopter

Que faut-il retenir ?

- **Le dossier validé fait office de convention de formation**

Engagements réciproques : l'OF garantit la dispense des enseignements et la préparation aux épreuves; le stagiaire s'engage à suivre l'action et à se présenter à l'évaluation finale.

- **Principe de non-gratuité**

Aucun cadeau, matériel offert (tablette, ordinateur, etc) ou effet promotionnel ne peut être promis ou intégré dans une offre de formation, sous peine de non-conformité.



Diplômes de l'Education nationale (du CAP au BTS)

Points d'attention

- Tout candidat utilisant ses droits CPF doit être inscrit en tant que candidat issu de la formation professionnelle continue. En aucun cas, il ne peut être considéré et être inscrit comme candidat individuel - appelé plus communément candidat libre - et ce, quelle que soit la modalité pédagogique de réalisation de son parcours de formation (présentiel, mixte ou à distance).
- Chaque organisme de formation doit s'identifier auprès de la Division des Examens et Concours (DEC) de son académie de rattachement ou du SIEC pour Paris afin de procéder à l'inscription de ses stagiaires.
- Certaines divisions demandent que le candidat s'inscrive lui-même, toujours en tant que candidat issu de la formation professionnelle. Dans ce cas, l'organisme l'accompagne dans sa démarche.
<https://of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/quelles-sont-mes-obligations-concernant-le-passage-des-examens>
- **Focus sur les formations universitaires et métiers de la santé**

Pratiques et publications non autorisées

Catalogue ou dossier

- **Actions non certifiantes**

Formations modulaires ou purement qualifiantes non-rattachées à un titre ou à bloc complet.

- **Passage d'examen isolé**

Vente exclusive du passage de l'évaluation ou de la certification, sans dispense de formation.

- **Description non-adaptées**

Copier-coller brut de la fiche France compétences ou du référentiel officiel en lieu et place d'un programme pédagogique détaillé.

- **Non-respect du référentiel**

Formation partielle : préparation incomplète ne couvrant pas l'intégralité d'un bloc de compétences

Périmètre non conforme : ajout de compétences, modules ou savoirs non prévus au référentiel.



Réponses aux questions

Blocs de compétences : questions/réponses

A compléter en séance

Q1	Puis-je créer autant d'offres au catalogue que de blocs de compétences ?	C'est techniquement possible mais fortement déconseillé. La bonne pratique préconisée par la CDC est de créer une seule offre préparant à la certification complète (tous les blocs) avec la coche « Personnalisable = Oui ». Si un stagiaire ne veut passer qu'un seul bloc, vous décochez les autres blocs directement au moment d'établir le devis dans le dossier de formation.
Q2	Un stagiaire peut-il financer un seul bloc de compétences avec son CPF ?	Oui. Le financement CPF porte sur un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification RNCP.
Q3	Que se passe-t-il si un bloc de compétences change ou si la certification RNCP expire ?	Si la certification expire (devient « inactive » sur France compétences), l'offre, qu'elle porte sur tout ou partie des blocs de compétences, n'est plus visible sur Mon Compte Formation, vous ne pourrez plus recevoir de demandes d'inscription et vous devrez l'archiver sur EDOF.

Blocs de compétences : questions/réponses

A compléter en séance

Q4	Puis-je rajouter des cours d'anglais ou de bureautique dans ma formation RNCP pour compléter le volume horaire ?	Non. C'est un motif fréquent de sanctions lors des contrôles CDC. Tout le contenu enseigné doit se rapporter exclusivement aux compétences définies dans le référentiel de la certification RNCP visée.
Q5	Si le stagiaire échoue à l'examen du bloc, suis-je payé par la CDC ?	Oui. L'OF est soumis à une obligation de moyens et non de résultat. Vous devez prouver que vous avez formé le stagiaire, que vous l'avez accompagné et qu'il a été présenté aux épreuves d'évaluation . L'échec du candidat ne bloque pas le paiement du service fait s'il a suivi la formation.
Q6	Quel impact de l'intégration des blocs de compétences dans le plan de financement pour un Titulaire ?	Le bloc de compétences constitue une unité certifiante, cela permet au titulaire de compléter le financement de sa formation avec d'autres financeurs (OPCO, FAF, Régions). Ces derniers peuvent cibler un ou plusieurs blocs de compétences, répondant à un besoin immédiat en tension sur le marché de l'emploi.

Les co-financements des formations visant une certification RNCP : abondements – dotations

Que se passe-t-il lorsque les droits CPF sont insuffisants ?

Le stagiaire peut co-financer lui-même l'achat de formation

Il peut effectuer **en ligne et directement** sur son Compte Formation le paiement en carte bancaire.



Le stagiaire peut solliciter un cofinancement

Son **employeur** peut l'aider à monter en compétences. Il **cofinance** tout ou partie de la formation en versant une dotation sur son compte CPF.

Il coche les critères d'éligibilité d'une **politique de cofinancement** d'une **Région, d'un FAF ou d'un OPCO/Branches** : il verra alors **automatiquement** apparaître le cofinancement au moment de l'achat de la formation.

Qu'est-ce qu'une dotation ? Un abondement automatisé ?

	Dotation (volontaire ou supplémentaire)	Abondement automatisé
Définition	En tant que financeur, j'alimente le compte d'un ou plusieurs bénéficiaires. Je dois simplement disposer des données suivantes : • Numéro de sécurité sociale • Nom de naissance • Montant de la dotation • Certification visée (optionnel) • Date de fin de validité de la dotation (optionnel)	En tant que financeur, je définis ma politique d'abondement sur la base d'un triptyque : • Public visé (salarié, Demandeur d'emploi, etc..) • Domaines de formation ou certification ciblées • Modalité de prise en charge du reste à charge
Via quel portail ?	En autonomie via le portail EDEF (espace des employeurs et des financeurs) <i>Habilitation au service Dotation depuis le portail NET-Entreprises</i>	Pas de portail Le financeur conventionne avec la CDC et délègue une enveloppe budgétaire. La CDC met en œuvre la politique d'abondement sur la base des critères souhaités
Quels financeurs ?	Entreprises, OPCO, Régions + les financeurs listés au L6323-4 du code du travail	Branches/OPCO, Régions, Fonds d'assurance formations, Etat
Mobilisation de la somme	Avant les droits CPF Deux dynamiques possibles côté financeur : - Prise en charge du reste à payer (en définissant le montant de la dotation en fonction du cout de formation et des droits CPF disponibles du bénéficiaire) - Prise en charge d'un montant ou % de la formation (sans se soucier des droits disponibles du bénéficiaire)	Après les droits CPF dans une logique de prise en charge du reste à payer. L'abondement se présente au titulaire si et seulement si les droits CPF ne suffisent pas à payer la formation

Que signifie « doter » (par exemple pour une entreprise) ?

En tant qu'employeur, vous voulez aider un de vos collaborateurs à monter en compétences



↓

Votre collaborateur a un CPF et il est d'accord pour l'utiliser. Toutefois, il n'a pas suffisamment d'argent pour acheter la formation qu'il souhaite et vous êtes prêt à l'aider. Vous décidez de cofinancer son projet en lui versant tout ou partie de la différence directement sur son CPF.

↓

Pour cela, vous utilisez le portail prévu à cet effet et vous remplissez 3 champs obligatoires et 2 champs optionnels... Il vous reste à faire le virement à la CDC et c'est tout !

↓

Ensuite, votre salarié doit se connecter sur son compte CPF, choisir sa formation et l'acheter. Votre dotation est automatiquement mobilisée dans le plan de financement !

La dotation en détails

Pour attribuer une dotation à son salarié, c'est simple :

- 1 J'identifie mon **salarié** (NIR/NOM de naissance)
- 2 Je définis le montant de ma **participation** au projet
- 3 Je peux déterminer si la somme doit être mobilisée pour une **certification spécifique**
- 4 Je définis une **durée** pendant laquelle le titulaire peut utiliser la dotation
- 5 Je fais un **virement** à la Caisse des dépôts
- 6 Je suis informé quand mon **salarié mobilise sa dotation**
- 7 Je peux **suivre le parcours de formation** de mon salarié dans mon espace EDEF



BON A SAVOIR

- La dotation est mobilisée automatiquement **avant les droits CPF**
- La **dynamique de cofinancement** est un enjeu clé au service des parcours professionnels
- Des **évolutions à venir** sont prévues dans le cadre du PLF 2027

Mon Compte Formation, un levier d'attractivité et d'employabilité

En dotant le CPF de ses salariés, l'employeur :



Développe et renforce ses **compétences internes**



Réduit son **budget formation**



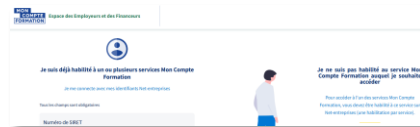
Optimise sa **charge administrative**



Attire et fidélise les **nouveaux talents**



Assure sa **croissance et sa compétitivité**



Comment Doter ?

En totale autonomie via le **portail EDEF** (espace des employeurs et des financeurs)

L'habilitation au service « Mon compte formation abondement » se fait depuis le portail NET-Entreprises

Les dotations pour les formations RNCP

À ce jour, les entreprises et les autres financeurs peuvent verser une dotation ciblant **une certification inscrite au RNCP précise**, sans possibilité de restreindre la dotation à un ou plusieurs bloc(s) de compétences de la certification.

Dans le cadre d'un projet de cofinancement pour une formation ne visant qu'un ou plusieurs bloc(s) de compétences d'une certification, il revient à l'employeur et au salarié de bien définir le périmètre du projet permettant de mobiliser la dotation.

L'organisme de formation identifié peut être sollicité afin d'individualiser, dans le dossier, la liste des blocs de compétences qui correspondra au projet coconstruit.

La mise en visibilité des blocs de compétences préparés par la formation permet à l'ensemble des parties prenantes de s'assurer du respect des conditions du projet de formation.

En fonction de l'appropriation et des usages autour des blocs de compétences, des évolutions pourront être mises en place afin de permettre, à terme, aux financeurs de cibler des blocs de compétences spécifiques d'une certification RNCP.

Que signifie « abonder » ?

Vous êtes un financeur de la formation professionnelle et vous voulez construire une politique de formation pour une cible donnée (salariés, jeunes ou seniors...). Vous définissez d'abord cette cible, vous choisissez les formations à abonder et vous décidez d'un montant pour chaque abondement



Vous signez une convention financière avec la CDC qui reprend tous les critères évoqués (cibles, formations, montant). Vous versez une somme à la CDC correspondant au budget de ce projet

1. Chaque fois qu'un titulaire (correspondant à la cible) voudra acheter une formation retenue, l'abondement défini lui sera **AUTOMATIQUEMENT proposé...**

Le dispositif « Abondements automatisés »



Un dispositif qui s'adresse notamment aux Régions, aux OPCO et aux FAF



Quelles sont les questions auxquelles doit répondre la Région pour mettre en place cette solution ?

1. Quel **public** souhaitez-vous abonder ? *Salariés, DE, jeunes, seniors, BOE...*
2. Pour quelles **formations** ? *Codes certification, niveau de certification visé...*
3. A hauteur de quel **montant** ? Trois options
 - Un **montant maximal fixe**
 - Un **% maximum du prix initial de la formation dans la limite d'un plafond défini** par le financeur et dans la limite du reste à payer du titulaire ;
 - Un **% du reste à payer restant au moment de la sollicitation par le Titulaire, dans la limite d'un plafond défini** par le financeur.

Les abondements pour les formations RNCP

Aujourd'hui, on trouve sur la plateforme Mon Compte Formation 15 financeurs actifs (Régions, FAF et OPCO/branches) et 6 à venir dans les mois qui viennent. **Plusieurs d'entre eux cofinancent des formations visant l'obtention d'une certification RNCP.**

Les travaux en cours présentés dans ce webinaire ont pour objectif de présenter les **nouveaux critères d'éligibilité** que pourront définir les financeurs **à partir du 22 octobre**. Un abondement automatisé pourra cibler :

- Uniquement **les formations préparant à une certification RNCP** « dite » **complète** (c'est-à-dire que tous les blocs de compétences qui structurent la certification inscrite au RNCP sont préparés par la formation) ;
- **Un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification RNCP.**

Conclusion

Avant de partir ...

Quelques informations

- **Ressources disponibles sur le portail d'information des organismes de formation PIOF :**
 - **Guide** « Créer et gérer une offre de formation visant une certification RNCP »
 - **Article d'actualité** « Formations certifiantes RNCP : renseignez les blocs de compétences »
- **Evolutions à venir :**
 - L'intégration d'une messagerie sécurisée sur le portail EDOF (22/10/2026)





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MON COMPTE FORMATION

moncompteformation.gouv.fr



Une gestion

